

## Comité de quartier

## « Constellations - Pléiades- Capricorne»

1a Avenue du Capricorne – Woluwe-Saint-Lambert

## Brocante des Constellations Samedi 16 septembre 2023 Reçu exposant

**Indispensable** pour accéder au site de la brocante II devra être présenté lors des contrôles

Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Tel :		
Emplacement		
Accès en voiture : Avant 8h	° via en	trée Statue des Constellations
	° ou ror	d-point Pléiades
<u>Départ</u> : <u>A partir de 16h</u> : SENS UNIQUE : accès via rond-point Pléiades		
		et sortie via Statue-Constellations
S'est engagé ce jour à :		
-restituer l'emplacement vide et propre		
-respecter le code de la route sur le site		
-ne vendre ni marchandise neuve ni aliments, uniquement des biens usagés		
-ne faire ni propagande ni publicité		
-ne pas faire de la musique gênant les voisins		
-respecter les instructions des organisateurs et le règlement (au verso)		
Signature du délégué de la brocante		le2023

## 38ème Brocante des Constellations du samedi 16 septembre 2023 Les bénéfices de la brocante serviront à l'organisation des activités de votre quartier REGLEMENT

- 1. La brocante annuelle du Quartier Constellations-Pléiades-Capricorne se tiendra le samedi 16 septembre 2023, de 8 heures à 16 heures, sur l'avenue des Constellations et dans les rues avoisinantes, à Woluwe-Saint-Lambert.
- 2. Il est possible, selon les lieux, de réserver maximun DEUX emplacements par ménage/adresse afin de permettre à un grand nombre d'exposants de participer. **Inscriptions:**
- Jusqu'au 29 mai : 12 € pour les RIVERAINS uniquement (Constellations, Licorne, Dragon, Cassiopée, Orion, Sagittaire, Pégase, Gémeaux, Carène)
  - Jeudi 1<sup>er</sup> et dimanche 4 juin. : 12 € pour tous les **HABITANTS** des quartiers **Constellations-Pléiades-Capricorne** (soit les rues déjà citées plus Capricorne, Pléiades, Dauphin, Balance, Sirius, Croix du Sud, Centaure, Bélier, Verseau et chaussée de Roodebeek de 522 à 580).
- Jeudi 8 et dimanche 11 juin : 15 € pour Tout le monde Les permanences pour ces réservations se tiendront de 18h30 à 20h30 au Centre « Les Pléiades », Avenue du Capricorne la à 1200 Woluwe-Saint-Lambert.
- 3. Les inscriptions seront clôturées dès que tous les emplacements disponibles seront attribués. Les **éventuelles places restantes** seront attribuées le dimanche **3 septembre au prix de 25 €.** Aucun emplacement ne sera vendu le jour même de la brocante. Aucune réservation ne sera remboursée, même en cas de désistement ou d'arrivée tardive.
- 4. Un reçu sera remis lors de la réservation, avec un plan du site et le présent règlement pour acceptation totale et entière. Il doit être présenté à chaque contrôle le jour de la brocante.
  5. Les exposants sont autorisés à s'installer à partir de 6h30. L'accès au site par les véhicules sera interdit de 8h à 16h. Tout stationnement est interdit dans la zone de la brocante.
  La brocante se termine à 16h, les exposants désirant quitter le site avant 16h00 ne peuvent pas y accéder avec leur véhicule et les emplacements doivent être nettoyés et libérés pour 18h au plus tard.

Le matin : accès par les entrées « Statue des Constellations côté Roodebeek » ET «rond-point des Pléiades» A partir de 16h: SENS UNIQUE: accès par l'entrée «rond-point des Pléiades» et sortie vers la « Statue des Constellations côté Roodebeek»

- 6. Le code de la route est d'application sur le site et aux alentours.
- Le parking sauvage sur les rues environnantes, est NON toléré II sera sanctionné par les autorités.

  7. Les emplacements situés sur les terre-pleins ne peuvent déborder sur la chaussée et **un passage**de 4 mètres pour les véhicules de secours doit toujours rester libre. Il est interdit d'occuper les
  murets, escaliers, jardinets privatifs et les entrées de garage qui doivent rester libres d'accès. Un
  riverain peut toutefois occuper l'espace devant son garage au prix d'un emplacement normal, ou à
  titre gratuit en complément d'un emplacement payant.
- 8. La brocante est ouverte **exclusivement aux particuliers** proposant à la vente des biens usagés leur appartenant et non des biens achetés dans le but d'être revendus sur des brocantes. L'exposant ne peut vendre ni marchandises neuves ni produits alimentaires. Il ne peut animer ni attractions jeux, ne peut pas exposer d'animaux, ni faire du prosélytisme ou vendre/utiliser des produits dangereux (bonbonnes de gaz par exemple).
- 9. La brocante n'est pas une occasion de décharge.
- En fin de brocante, **l'exposant doit reprendre ses invendus, ses déchets** et ses emballages. A son départ, l'emplacement doit être restitué dans un état impeccable (libéré et nettoyé selon les directives communales).
- 10. Un emplacement est indiqué au sol sur le trottoir par une **plaquette numérotée ou un numéro** peint. <u>L'emplacement est toujours à droite du numéro</u>.
- 11. L'accès à la brocante se fait selon les directives de la police communale.

**L'exposant s'engage à respecter le présent règlement** et assumera sa responsabilité civile. Il s'engage à respecter les instructions des organisateurs de la brocante. La responsabilité du Comité organisateur n'est en aucun cas engagée.